

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Plessisville, que lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023 à 20 h, dans la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville située au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Immeuble situé au 1639-1641-1647, avenue Saint-Édouard :

Demande dont la nature et l'effet sont d'accepter le lotissement (division) du lot 3 773 062 en deux lots distincts afin que chacun d'eux ait une largeur de 10,82 m au lieu de 13 m, pour une habitation unifamiliale isolée, et 16 m, pour une habitation bifamiliale isolée, comme prescrit dans le tableau 1 de l'article 5.1.1 du Règlement n° 1704 de lotissement.

2. Immeuble situé au 2515, avenue Vallée :

Demande dont la nature et l'effet sont d'accepter l'agrandissement du bâtiment principal afin qu'il soit implanté à une distance de 3,05 m de la marge de recul latérale au lieu de 6 m, comme prescrit à la grille des usages et des normes du règlement 1703 sur le zonage pour la zone à dominance industrielle 100.

QUE toute personne peut se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance, relativement à ces demandes.

PLESSISVILLE, ce 14 mars 2023

La greffière adjointe,



Caroline Grégoire